SAINT-ANDRÉ
DE SANGONIS

« BOURSE AUX JOUETS, VÊTEMENTS ENFANTS ET PUÉRICULTURE »

mozaïka
Centre Municipal socio-culturel & sportif
Mairie de Saint-André-de-Sangonis

SAMEDI 14 NOVEMBRE 2026

Je soussigné(e) :

Nom : ……. Prénom : …….

Adresse complète : …….

…….

Téléphone : ……

Email : ……@……

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article **R321-9** du Code Pénal)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).

Les réservations et paiements se font auprès de Mozaïka, 20 cours de la liberté, 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS.

Règlement par espèces ou par chèque à l'ordre du « Trésor public » à joindre obligatoirement avec ce bulletin.

☐ Je réserve un emplacement et je joins mon règlement de 10 euros
☐ Je réserve un emplacement et je suis adhérent à Mozaïka

☐ Je réserve deux emplacements et je joins mon règlement de 20 euros
☐ Je réserve deux emplacements et je suis adhérent à Mozaïka, je joins mon règlement de 10 euros

Fait à ……, le …. /…. / 2026

Signature

RÈGLEMENT

Article 1 - Lieu de la brocante
Complexe sportif Raymond Boisset, rue Pierre de Coubertin 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS

Article 2 -Jour & heures de la brocante
L'installation des exposants se fera à partir de 7h30 et jusqu'à 8h30.
Ouverture au public de 9h à 17h.

Article 3 - Produits dont la vente est interdite
Cette brocante est une bourse aux jouets, vêtements enfants et puériculture. L'équipe de Mozaïka se réserve le droit de faire retirer de la vente tout article ne respectant pas le règlement.

Article 4 - Accessibilité à la brocante
La brocante aura lieu à l'intérieur du gymnase. Aucun véhicule ne sera autorisé à y entrer. Le déchargement se fera à l'extérieur.

Article 5 -Conditions d'attribution des emplacements
Les emplacements seront attribués au fur et à mesure de l'arrivée des exposants.

Article 6 - Prix et modalités de paiement
Le tarif de l'emplacement est fixé à 10 euros pour les personnes non adhérentes à Mozaïka ; ce tarif correspond à l'adhésion à Mozaïka et donne accès à plusieurs activités gratuites proposées tout au long de l'année par Mozaïka.
Pour les adhérents à Mozaïka, le premier emplacement est gratuit.

Article 7 - Conditions d'occupation et de libération des emplacements
Chaque emplacement (environ 2x3m) comporte une table et une chaise.
Les emplacements devront être libérés à partir de 17h et rendus propres et totalement vides.